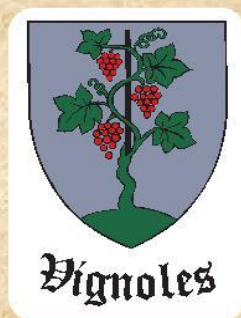


VIGNOLES



BULLETIN MUNICIPAL



MAI 2014



En mai fleurit le hêtre et chante le geai





LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Comme vous pouvez le constater notre bulletin municipal va rester en grand format.

La couverture n'est pas encore modifiée, mais sa mise en page change. Nous voulons qu'il soit agréable à lire, que ce soit un support d'échanges et que vous y trouviez le maximum d'informations. Du compte rendu du conseil municipal à l'avancement des travaux de voiries, au fleurissement ou aux dates des cérémonies.

Une page pour vos petites annonces (acheter, vendre ou louer) vous est proposée.

Au conseil municipal les commissions sont mises en place. La première réflexion va être l'aménagement et la mise en sécurité de l'espace loisir derrière la SUM.

Je remercie les responsables d'associations qui ont tous répondu favorablement à notre invitation pour une rencontre en mairie. Ces associations sont prêtes à participer à l'animation du 14 juillet afin de vous faire découvrir leurs activités.

Une rencontre entre les conseils municipaux de Ruffey et Vignoles avec la participation de tous les employés communaux ainsi que les enseignants a eu lieu le vendredi 16 au soir à l'école primaire de Vignoles. Les travaux d'extension de l'école sont lancés, monsieur Tamion nous a présenté les outils informatiques utilisés pour l'enseignement de nos enfants. Cette rencontre va permettre le rapprochement entre nos deux communes pour l'application de la réforme des rythmes scolaires imposée par l'état, et pour les aménagements des futures classes.

La fermeture d'une classe primaire nous est annoncée par l'inspection académique. Pour le maintient de la classe il faut 110 enfants, or à ce jour 106 sont inscrits. Une rencontre avec madame TOP, inspectrice d'académie, a eu lieu le jeudi 15 dernier avec le maire de Ruffey et moi même pour obtenir une révision de cette décision. Une liste nominative sera présentée à la fin du mois de Mai.

*Merci de votre attention,
Amicalement.*

Jean Marey

DELIBERATIONS ET INFORMATIONS MUNICIPALES

 **Monsieur le Maire, demande au conseil municipal de se prononcer, pour rajouter à l'ordre du jour deux points :**

- 1- Retrait de la délibération n° 20140040 pour désignation des délégués au Syndicat de la Bouzaize, Lauve et Rhoïn
- 2- Retrait de la délibération n°20140041 pour désignation d'un délégué au Syndicat de traitement des déchets ménagers

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour inscrire ces deux points à l'ordre du jour.

 **Compte rendu des décisions du Maire :**

Décision n°04201401 acceptant le devis de la société LOONIX concernant la fourniture d'un ordinateur APPLE MacBook Pro d'un montant de 2 237€ HT

Décision n° 04201402 acceptant le devis de la société ALLIANCE PC pour l'achat d'un ordinateur d'un montant de 1 051.93 € HT

Décision n° 2014-04-03 – marché public –extension du groupe scolaire réaménagement des cours et de l'accès- déclaration de sous-traitance.

Agrément de la Sous-traitance présenté par la SAS COGNARD BTP pour un montant de 46 500 € HT. Le sous-traitant agréé est la Ste COLAS de LONGVIC.

Décision n° 2014-04-04 acceptant l'encaissement d'un chèque d'un montant de 3570.06 € de GRDF pour le remboursement des travaux de pose des socles et des coffrets au lotissement Lormoriat.

Décision n° 2014-04-05 – marché public- extension du groupe scolaire – lot n° 6 menuiseries extérieures.

Acceptation de l'avenant n° 1 présenté par la Menuiserie du Chalonnais pour un montant HT de 2 216 € en plus value (remplacement de 2 portes en PVC par des portes en alu blanc)

Acceptation du devis de l'entreprise PLUYAUT d'un montant HT de 1 562.40 € concernant l'engazonnement sur les tranchées EDF (rues des Fontaines, Mazerots et cours du CLSH)

Acceptation du devis SICECO d'un montant HT de 5 683.38 € correspondant l'extension EP pour l'abri des jeunes.

Acceptation du devis de l'entreprise GIBOULOT d'un montant HT 1 179.80 € concernant de 2 bennes à déchets pour le cimetière.

Acceptation du devis de SMPP d'un montant de 669€ pour la fourniture et pose de serrures à la mairie.

Désignation des délégués à la CLECT :

Dans le cadre du renouvellement des Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la désignation du représentant titulaire ainsi que d'un représentant suppléant de l'assemblée municipale, aux fins de représenter la commune lors des réunions et travaux de la CLECT.

Sont désignés :

Monsieur Jean MAREY en qualité de délégué titulaire

Monsieur Pierre AUBRUN en qualité de délégué suppléant

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs :

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu, en vertu de l'article 1650 du Code général des Impôts, de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs.

La durée du mandat des membres de la C.C.I.D est la même que celle du mandat du Conseil municipal. Il doit être procédé à son renouvellement à chaque renouvellement du Conseil municipal.

Cette Commission est instituée dans chaque commune.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, elle est composée de 7 membres :

- le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence,
- 6 commissaires titulaires (+ 6 commissaires suppléants)

Conditions à remplir :

- être de nationalité française
- avoir 25 ans au moins
- jouir de ses droits civils
- être inscrit à l'un des rôles des impôts directs dans la commune
- être familiarisé avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le choix des commissaires doit être de nature à assurer une représentation équitable des contribuables de la commune et tenir compte de l'importance des hameaux existant dans la commune.

Un commissaire titulaire (et un suppléant) doit obligatoirement être domicilié en dehors de la commune.

Le Conseil municipal propose une liste de candidats en nombre double (12 titulaires et 12 suppléants).

Cette liste est soumise à la Direction des Services Fiscaux. Parmi cette liste, le Directeur des Services Fiscaux procède à la désignation des commissaires (6 titulaires et 6 suppléants).

Elu titulaire : MAREY Jean, Maire

Proposition des commissaires titulaires (12 noms pour 6 postes à pourvoir) :

Mrs : ENAULT Thierry, FRANCOIS Pierre, CHANLON Armand, VAUDELIN Jean-Philippe, BOUILLOT Nicolas, MAREY Sébastien, HENRIOT Guy, HENRIOT Philippe, NICOLET Michel, JACQUINOT Jean-Paul, Mmes SAUNIER Nicole, ALLARD Sylvie

Proposition des commissaires suppléants (12 noms pour 6 postes à pourvoir) :

Mrs : BOUTEILLEY Lucien, PRUDHOMME Claude, CHARTRON Jean-Michel, PARENT Jean Luc, MASSON Jean, ROSSIGNOL Régis, VAUDELIN Bernard, BOUILLOT André, LAGARDE Daniel, PLUYAUT Jean-Claude, Mmes GARNIER Valérie, TOURNIER Marie-Hélène

Revalorisation droit de place taxi :

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif à 16.60 € / an pour l'année 2014 et dit que le droit de place sera revalorisé chaque année de 2 % à compter du 1/01/2015.

Retrait de la délibération relative à la désignation des délégués au Syndicat de la Bouzaize, Lauve et Rhoin :

Par courrier en date du 25 avril dernier Mme la Sous-préfète a rappelé la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 portant désignation des délégués auprès du Syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoin.

Par arrêté inter préfectoral du 10 octobre 2007, la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud a étendu ses compétences à l'aménagement (études et travaux) des berges et des rivières. L'article 2 de ce même arrêté précise que cette compétence impliquera la représentation-substitution de la communauté d'agglomération au sein de ce syndicat.

Ainsi, il n'appartient plus au conseil municipal, de désigner des délégués mais au conseil communautaire de la communauté d'agglomération, qui nous représente au sein dudit syndicat.

Mme la Sous-préfète demande donc à la Commune de retirer la délibération en question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retirer la délibération du Conseil Municipal du 7 avril portant désignation des délégués au syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoin.

Retrait de la délibération relative à la désignation du délégué au syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés du sud-ouest de la Côte d'Or

Par courrier en date du 25 avril dernier Mme la Sous-préfète a rappelé la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 portant désignation du délégué auprès du Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés du sud-ouest de la Côte d'Or.

L'article 2 de l'arrêté interpréfectoral du 28 décembre 2007 complétant l'arrêté interpréfectoral du 20 décembre 2006 portant création de la CA de Beaune, Chagny, Nolay indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, la communauté d'agglomération est substituée purement et simplement au sein du syndicat de traitement des déchets, dont la commune de Vignoles. Ainsi, il n'appartient plus au conseil municipal, de désigner des délégués mais au conseil communautaire de la communauté d'agglomération, qui nous représente au sein dudit syndicat.

Mme la Sous-Préfète demande donc à la Commune de retirer la délibération en question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retirer la délibération du Conseil Municipal du 7 avril portant désignation du délégué au syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés du sud-ouest de la Côte d'Or.



Questions et informations diverses :

Le Maire donne lecture de divers courriers de remerciements.

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. LECHENAUT Thomas, rôtisserie ambulante, qui indique qu'il cesse son activité les mardis soir à Vignoles pour cause d'une trop faible activité.

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Mme la Directrice académique de Dijon. Ce courrier stipule la fermeture d'une classe primaire au RPI Ruffey-Vignoles.

Le Maire fait part au conseil d'une demande de salle par une association extérieure pour une activité country. Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

INFOS MAIRIE

Une erreur s'est glissée dans l'adresse Email du bulletin municipal d'avril. **Le b de bulletin est en minuscule et non en majuscule.**

bulletinmunicipal-vignoles21@orange.fr

COORDONNEES DE M. LE MAIRE ET SES ADJOINTS

- M. Jean MAREY : 06-08-48-81-25
- M. Pierre AUBRUN : 06-52-28-90-26
- Mme Chantal BOUTEILLEY : 06-63-42-96-07
- Mme Sandrine PONNAVOY : 06-14-55-48-61

HORAIRES PERMANENCE MAIRIE

- Lundi : 15h -19h
- Mardi : 10h -14h
- Mercredi : 13h30 -17h30
- Jeudi : 9h-12h/14h-17h

INFOS SERVICE

- SOS 21 Médecins : 03-80-78-10-00
- Maison Médicale (Beaune): 03-80-24-96-32
- Pharmacie de garde : 3915
- Urgences Générales :
Samu : 15 Police : 17 Pompiers : 18
N° Général des Secours : 112
- Gendarmerie : 03-80-25-98-00
- Urgence gaz : 0-810-433-021
- Urgence Electricité : 0-972-675-021
- Urgence Service des Eaux : 0-810-000-777

INFOS SERVICE A VIGNOLES

POINT SANTE :

Infirmiers :

- Mme COUILLEROT Françoise : 06-82-17-60-36
- M. GIBOULOT David : 06-22-52-27-61

Kinésithérapeutes :

- Mme LAMY Noëlle : 06-79-50-21-07
- M. LAMY René : 06-81-42-98-80

Sophrologue :

- Mme ROBERT Elisabeth : 06-20-05-08-09

Nutritionniste- naturopathe :

- Mme FEBVRE-VOISIN Valérie : 06-43-10-32-75
-

Psychothérapeute :

- Mme JACQUESON Marine : 06-71-11-86-99

TAXI :

- M. ASTOLFI : 06-75-48-36-28
- M. ELHOUMRI : 06-66-12-17-82

VIE ASSOCIATIVE:

- Comité des Fêtes de Vignoles
Président : M. CAILLOT Jean-François : 06-76-99-23-24
- Club de Loisirs :
Responsable : Mme CLEMENT Yvonne : 03-80-22-48-56
- Association Vignoloise Sport et Loisirs
Présidente : Mme JOBARD Marie-Thérèse : 03-80-22-32-62
- Roller Club :
Responsable : Mme CAPPICOT Micheline : 03-80-22-58-56
- Tennis Club de Vignoles
Présidente : Mme BOUGAUD Mireille : 06-89-95-56-23
- Société de Chasse de Vignoles
Président : M. ASTOLFI Dominique : 06-75-48-36-28
- Confrérie de la Loucholle
Président : M. MULLER Michel : 06-75-09-85-47
- Choral de Vigne en Cœur
Président : M. GUINCHARD Daniel : 03-80-22-47-93

CARTE D'IDENTITE

Avec l'arrivée de la période estivale, penser aux délais d'attente d'un mois.

- ❖ Passeport s'adresser à la Mairie de Beaune



Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la mairie a fait l'acquisition d'un haut parleur. Un essai se fera samedi 24 mai au matin.

INFOS PRATIQUES

Une page est à votre disposition dans le Bulletin Municipal : pour faire part de vos annonces (maison à louer - à vendre - baby sitting.....)

- bulletinmunicipal-vignoles21@orange.fr

ou

- sur papier à poser en mairie

ANNONCE

Si vous avez besoin de quelqu'un pour garder vos bambins **Chloé RAMALHO** est disponible le soir, le week-end, une sortie, une course, une réunion qui vous oblige à laisser vos garnements à la maison.

Pour me joindre appeler moi au : **03.80.24.13.78**

CEREMONIES

69^{ème} journée nationale du souvenir de la déportation



Une trentaine de personnes étaient présentes, en ce jour de recueillement et de souvenir qui marque le 69^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination.

M. le Maire Jean MAREY ouvre la cérémonie, avec la participation (de gauche à droite) de Garance DESSERTAINE - Cloé VOLAND (collégiennes de 4^{ème}) et Othmane EL HOUMRI (élève de CM1), qui nous font lecture d'un message rédigé par L'Union Nationale des associations de déportés, internés et famille de disparus.

Ils ont ensuite déposé la gerbe au pied du monument. Cette cérémonie s'est terminée par le chant de notre hymne national.

M. le Maire invite tout le monde à prendre le verre de l'amitié.

LA TRACTION AVANT CITROEN

Mr le Maire a profité de l'exposition au château pour faire connaître à certain ou remémorer à d'autres l'existence et l'utilisation de ce véhicule au cours de la seconde guerre mondiale. Et remercie l'association des chevronnets, qui nous a mis à disposition ses deux voitures.
Et plus particulièrement Mr Gaudillière Patrick.



Née en 1934, la mythique voiture conçue par André Citroën va connaître, du fait des événements qui précipitent le monde dans la guerre cinq ans plus tard, une carrière militaire étonnamment riche. En septembre 1939, des milliers d'entre elles rejoignent nos armées durant la drôle de guerre, puis la traction change, bien malgré elle, de camp.

Et les allemands, qui en sont très friands, vont la conduire partout en Europe, du cercle polaire à la lointaine Russie. Mais, dès la fin 1942, la traction apparaît à nouveau sous nos drapeaux engagée cette fois victorieusement dans la campagne de Tunisie, avec d'étranges versions blindées

Puis c'est la libération de la France, l'épopée des maquis, les étoiles blanches et les trois lettres FFI, qui fleurissent sur les carrosseries.

La "belle de javel" devient alors l'un des symboles de la France renaissante avant de servir pour une quinzaine d'années encore sous les drapeaux.

69^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945

De nombreuses personnes étaient présentes comme toujours pour commémorer la fin de la deuxième guerre mondiale.

M. le Maire donne la parole à Othmane EL HOUMRI et Marius VAUDELIN deux élèves de l'école primaire - à Cloé VOLAND et Garance DESSERTAINE deux collégiennes, qui ont lu un message de M. Kader ARIF (chargé des anciens combattants et de la mémoire).

Ensemble ils ont déposé la gerbe au pied du monument.
Cette cérémonie s'est terminée par le chant de notre hymne national entonné avec ferveur par toutes et tous.

Le verre de l'amitié a réuni tout le monde à la Maison pour Tous.



CIVISME

Avec le soleil, beaucoup se retrouvent dans leurs jardins pour l'entretenir, l'occasion de faire le point sur ce que l'on est autorisé à faire ou pas.

La loi interdit les nuisances sonores diurnes et nocturnes : « Aucun bruit particuliers ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage »

En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la :



- en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche : de 10h00 à midi.



Faire du feu dans son jardin est interdit. Il est évident que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut, même chez soi, qui puisse éventuellement nuire à son voisinage. Or, les fumées et cendres qui peuvent s'échapper d'un feu peuvent nuire.



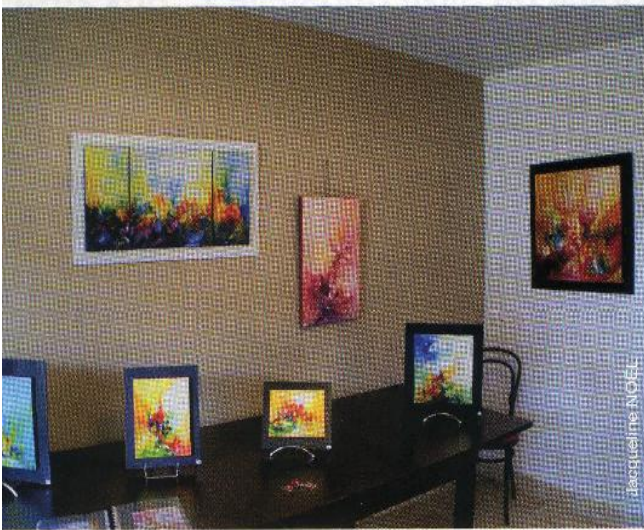
Pour conserver le cadre agréable de notre village, penser à rentrer vos poubelles après le ramassage des déchets.

Rappel : Container recyclage : **Mercredi** – Container Déchets : **Jeudi**

VIE ASSOCIATIVE

CHEVIGNEROT

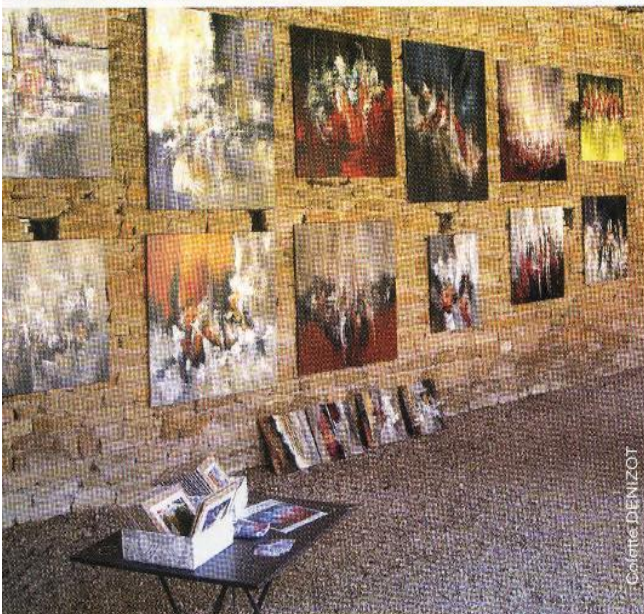
Commune de VIGNOLES



Photos archives

abacque@orange.fr

Realisation EST BOURGOGNE MEDIA - 03 85 90 86 41 - 03 89 64 55 10



Comité DENIZOT

MANIFESTATION GRATUITE

CONTACT - Tél. 06 76 99 23 24

www.vignoles-comité-des-fetes.fr

4^e EXPOSITION GRANGES & JARDINS

PEINTURES · SCULPTURES · PHOTOS



Œuvre de Christelle GRACA DA SILVA

SAMEDI 31 MAI

de 14 à 19 heures

DIMANCHE 1^{er} JUIN

de 10 à 18 heures



CONCOURS DE DESSINS D' ENFANTS

Les 31 Mai et 1er Juin , le **Comité des Fêtes de VIGNOLES** organise sa quatrième Exposition "**GRANGES et JARDINS**": quarante et un artistes (peintres, sculpteurs et photographes) exposeront chez des habitants de CHEVIGNEROT.

Comme en 2013, nous convions les enfants de maternelle et primaire du RPI RUFFEY-VIGNOLES à participer à un **concours de dessins** libre de sujet et de technique. Un dessin (format 24 x 32 cm.) par enfant sera exposé dans un lieu choisi par le Comité des Fêtes. Il devra comporter au dos : le nom, le prénom, l' age, le niveau scolaire ainsi que le N° de téléphone ou l' on peut joindre le jeune artiste.

Un **jury d'artistes** désignera le samedi 31 mai : un **1^{er} prix niveau maternelle**, un **1^{er} prix CP. CE1 et 2** et un **1^{er} prix niveau CM 1 et 2** .

Pour la bonne marche de l' exposition, les dessins seront déposés chez Mr Jean-François CAILLOT 3 Rue Jaune à Chevignerot durant la semaine 21 (du 19 au 23 Mai) après 18 Heures.

Pour les **3 gagnants**, le moment et le lieu de la **remise de leur prix** leurs seront communiqués téléphoniquement par le Comité des Fêtes.

Les œuvres des artistes en herbe leur seront restituées les jours suivant la manifestation.

Tous les enfants de VIGNOLES (maternelles et primaires) scolarisés ou non sur la commune peuvent participer au concours et venir déposer leur dessin chez J-F. CAILLOT.

A vos crayons, feutres et gouache

CONTACT: Tél. 06 76 99 23 24
www.vignoles-comité-des-fetes.fr

MECHOUI



Jeudi 8 mai, les membres du Comité des Fêtes avaient préparé un repas pour 216 invités. Après l'apéritif était servie une terrine de poisson complétée de garniture, 22 gigots d'agneau et 2 cochons accompagnés de haricots et salade cuits par une équipe de chefs. Ensuite fromages et desserts préparés par Valéria TUAL, une de nos nouvelles recrues, le tout arrosé par de bons vins de la Côte de Beaune et de Nuits.

Puis pour dépenser toutes ces calories absorbées, « Jean-Mi and Co » invitait à la danse. Bravo pour « CO » dans ses imitations de Johnny.

Alors, réservez dès maintenant votre vendredi 8 mai 2015 pour le 37ème méchoui. Venez nombreux, Vignoloises, Vignolois à cette manifestation qui attire du monde au-delà de nos frontières.

Le Président du Comité

ROLLER CLUB - VIDE GRENIER

Le roller-club a réalisé son vide grenier le dimanche 6 avril.

Il remercie vivement la municipalité pour son aide ainsi que les exposants et les visiteurs qui avec le beau temps ont assuré le succès à cette journée.

Merci à Tous !

COIN NATURE

NOTRE VIGNE

Faisons le point sur l'avancée et la pousse de la végétation de la vigne du village « Les Montots ». A ce jour elle est comparable à celle de l'année 2011.

Le principal travail du vigneron à cette époque de l'année est l'ébourgeonnage. Le terme ébourgeonnage peut aussi se décliner par évasivage, échtinage etc... et bien d'autres manières selon le lieu et la région.

Cette tâche consiste à éliminer les bourgeons doubles ou double-bourres qui se trouvent sur la baguette et le courson, ainsi que les bourgeons qui se développent sur les pieds appelés encore les gourmands.

Ce travail est très important car il permet de réguler la vigueur de la vigne. En éliminant des bourgeons, on intervient sur la production finale en diminuant le rendement. On évite également un entassement de la végétation ce qui permettra d'avoir des futures grappes plus aérées, une végétation bien étalée et ainsi d'éviter le développement de la pourriture.

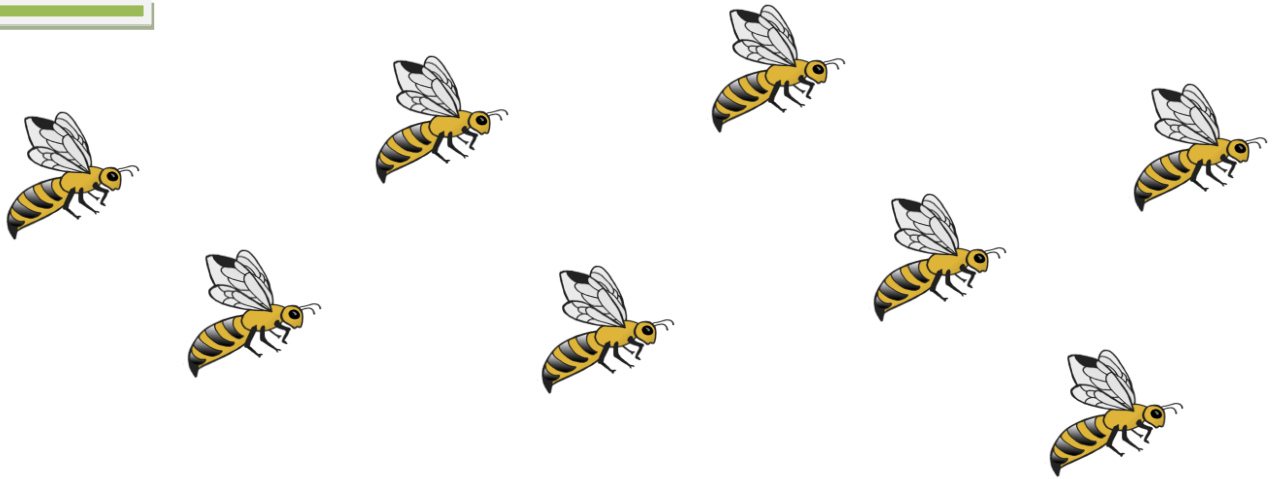
L'ébourgeonnage permet de garder un gourmand bien placé sur le pied, ce qui permettra l'année suivante de redescendre la taille ou le courson, pour maintenir le pied bien dans l'alignement du rang. Ce travail est déjà une projection de la taille de l'hiver prochain pour éventuellement restructurer le cep.

C'est travail fastidieux, long et fatiguant pour le dos. Certains vignerons utilisent des petites charrettes de fabrication artisanale, voire électriques pour soulager leur dos.

Aux Montots, le premier traitement phytosanitaire a été réalisé pour prévenir le risque de maladies comme l'oïdium et le mildiou, bien connues des jardiniers.

L'époque des Saints de Glace arrive mais la météo ne prévoit pas de température négative pour cette période, heureusement car les dégâts seraient irréversibles.





SAUVETAGE D'ESSAIMS D'ABEILLES

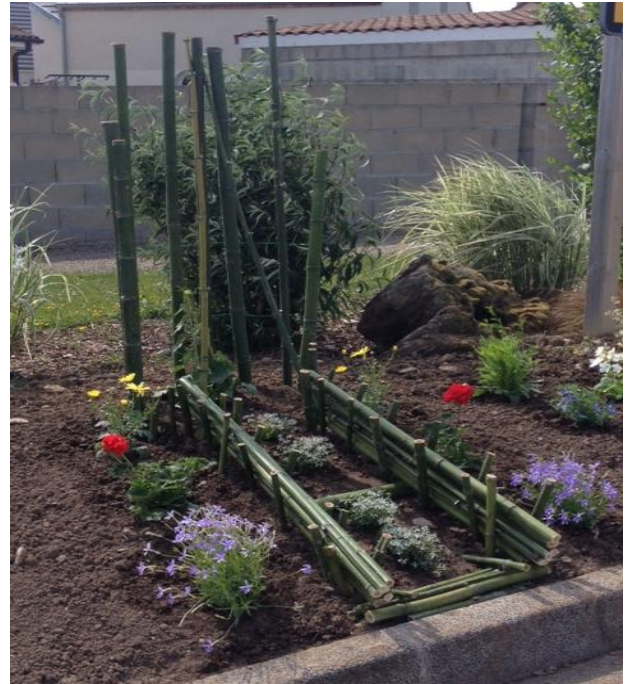
C'est le printemps :
Si vous voyez un essaim d'abeilles, appelez, je viendrai le chercher et vous
montrerai combien ces insectes sont pacifiques...



Nous sommes une Association d'Apiculteurs citadins qui œuvrent
bénévolement pour la sauvegarde des abeilles gardiennes de
l'environnement en installant des ruches en ville.

Contact : 06.09.45.60.00







SAINT ANDOCHE



Directeur de Publication: Jean MAREY-Rédaction: Jean MAREY, Chantal BOUTEILLEY

Edition et impression: Mairie de VIGNOLES- 03 80 22 22 70– mairie.vignoles21@wanadoo.fr